



ENVIRONNEMENT

APERÇU

S'appuyant sur le leadership et l'orientation du Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement (CCACE) et en axant ses efforts sur la promotion des systèmes des connaissances autochtones grâce au soutien d'aînés clés, incluant le Conseil des aînés de l'Assemblée des Premières Nations (APN), le Secteur de l'environnement de l'APN s'emploie à accroître l'autodétermination et la compétence des Premières Nations dans le domaine de l'environnement naturel.

Les activités du Secteur de l'environnement sont guidées par un large éventail de résolutions adoptées par les Chefs en assemblée, qui enjoignent à l'APN de s'engager dans divers dossiers liés à l'environnement.

Parmi ses activités, notons la création de plusieurs comités techniques mixtes APN-Canada et la mise sur pied d'un réseau d'assistance régionale incluant des réunions et d'autres mécanismes d'échange d'information, dont une téléconférence hebdomadaire du CCACE chaque vendredi. Récemment, les Chefs en assemblée ont déclaré une situation mondiale d'urgence climatique qui nécessite une action immédiate et transformatrice en adoptant la résolution n° 05/2019, *Déclaration d'une situation d'urgence climatique par les Premières Nations*.

COMPTE RENDU

Changement climatique

Sous l'égide du CCACE, le Secteur de l'environnement de l'APN fait valoir le rôle important que peuvent jouer les Premières Nations dans les efforts d'atténuation et d'adaptation en vue de favoriser une croissance et un développement économique plus durables. Parmi ses activités, il participe à un processus technique conjoint avec le Canada encadré par le Comité mixte sur l'action en faveur du climat (CMAC) et à la mise sur pied d'un réseau de coordonnateurs régionaux du changement climatique des Premières Nations.

Le CMAC, qui permet une mobilisation conjointe sur des questions climatiques par des représentants techniques des Premières Nations et le gouvernement fédéral, s'est réuni la dernière fois au Centre Wabano d'Ottawa les 1^{er} et 2 octobre 2019. Le Comité se rencontre tous les trois mois.

Le Secteur de l'environnement de l'APN prépare également les dirigeants de l'APN à participer à la prochaine Conférence des parties de l'ONU (COP 25 à Madrid en Espagne) axée sur le changement climatique. À cette Conférence, la nouvelle Plateforme des communautés locales et des peuples

COMPTE RENDU DE L'APN

Novembre 2019

autochtones (PCLPA) sera un point focal central pour la promotion du point de vue des peuples autochtones.

En ce qui a trait à la résolution n° 05/2019, *Déclaration d'une situation d'urgence climatique par les Premières Nations*, le Secteur de l'environnement, appuyé par le CCACE, élabore une stratégie nationale sur le climat pour insuffler la vie à « l'optique des changements climatiques » des Premières Nations. Cette stratégie fera l'objet d'une discussion à une prochaine rencontre sur le climat qui se tiendra à Whitehorse (Yukon) les 3 et 4 mars 2020.

Espèces en péril

La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du gouvernement fédéral prévoit la protection juridique des espèces sauvages et la conservation de la diversité biologique, conformément aux engagements pris par le Canada en vertu d'une entente internationale des Nations unies, la Convention sur la diversité biologique.

La LEP est le seul texte législatif fédéral qui reconnaît explicitement le rôle des peuples autochtones dans l'administration et la mise en œuvre d'une Loi. Le Secteur de l'environnement de l'APN travaille avec des représentants d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) à l'inclusion directe des intérêts des Premières Nations dans la protection, la conservation, la gestion et le rétablissement des espèces et des habitats au Canada.

Cela comprend la création, en vertu de l'article 9 de la LEP, du nouveau Comité consultatif des Premières Nations sur les espèces en péril (CCPNEP), un comité technique mixte propre aux Premières Nations qui est chargé de donner des conseils sur

l'application et la mise en œuvre de la *Loi* à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique et à d'autres ministres. Le CCPNEP a tenu sa septième rencontre en juin 2019. Les efforts récents du CCPNEP sont axés sur un examen plus poussé et des contributions clés concernant l'approche pancanadienne de la transformation de la conservation des espèces en péril proposée dernièrement. Le CCPNEP cherche à déterminer quelle est la meilleure façon d'amplifier et de soutenir le leadership des Premières Nations dans le cadre de cette nouvelle approche pancanadienne.

Le Secteur de l'environnement a également participé aux efforts qui ont mené au rétablissement du Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANEP), un comité consultatif panautochtone constitué en vertu de l'article 8(1) de la LEP pour offrir des conseils techniques à la ministre de l'Environnement sur l'application et la mise en œuvre de la Loi.

Le Secteur de l'environnement a également participé à la dernière Conférence des parties de l'ONU (COP 14), tenue en Égypte, au sujet de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Un point focal pour la promotion de l'avis des peuples autochtones après l'année 2020 est l'avenir du groupe de travail sur l'article 8(j) de la CDB sur les peuples autochtones. Ces discussions se poursuivront au cours des réunions intersessionnelles du CDB prévues du 18 au 29 novembre 2019 à Montréal (Québec) en prévision du prochain COP qui aura lieu en Chine en 2020.

Examens environnementaux et réglementaires

Après quatorze mois de « mobilisation » fédérale, le gouvernement du Canada a déposé à la Chambre des communes le projet de

COMPTE RENDU DE L'APN

Novembre 2019

loi C-68 : *Loi modifiant la Loi sur les pêches et d'autres lois en conséquence* et le projet de loi C-69 : *Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. Le Secteur de l'environnement a participé à cet examen, car il est chargé d'engager un dialogue ciblé avec les Premières Nations visant à déterminer, à reconnaître et à mettre en place des protocoles, des éléments et des processus permettant aux parties de s'engager dans des processus conjoints de rédaction de modifications législatives, de politiques et de règlements.

Le projet de loi C-68 a reçu la sanction royale le 21 juin 2019 et est entrée en vigueur le 28 août 2019. Les Premières Nations auront l'occasion de participer à l'élaboration de politiques et de règlements de manière continue.

Aires protégées et de conservation autochtones (APCA)

Dans le cadre de l'initiative du Canada « En route vers l'objectif 1 du Canada », le Secteur de l'environnement de l'APN appuie la création d'aires protégées et de conservation autochtones permettant aux Premières Nations d'exercer leur compétence sur de vastes étendues de leurs territoires et d'obtenir la reconnaissance de ces régions au Canada et à l'étranger.

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a assumé le rôle principal de l'initiative « En route vers l'objectif 1 du Canada » en remplacement de Parcs Canada. Après une certaine perturbation, le Secteur de l'environnement de l'APN continue de vouloir

jouer un rôle de premier plan dans le cadre de ce processus. L'initiative « En route vers l'objectif 1 du Canada », actuellement dans sa seconde phase ou phase de mise en œuvre, inclut des possibilités importantes de financement pour les activités de conservation des Premières Nations (comme la mise en œuvre d'APCA). Ces travaux sont orientés par la résolution n° 64/2018, *Aires protégées et préservées autochtones - Initiative En route vers l'objectif 1 du Canada : « Préservation 2020 »*, adoptée par les Chefs en assemblée. Cette résolution appuie la participation continue du Secteur de l'environnement de l'APN à la deuxième phase de l'initiative et la création d'un groupe de travail sur les APCA.

Sous l'égide du Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement (CCACE) de l'APN, le groupe de travail sur les APCA devrait réaliser certains aspects des travaux amorcés par un Cercle autochtone d'experts (CAE) créé pendant la première phase de l'initiative et qui a publié le rapport fondamental « Nous nous levons ensemble » en 2018.

Le Secteur de l'environnement a embauché un coordonnateur national des APCA en juin 2019 pour soutenir ces efforts, notamment la mise sur pied d'un secrétariat central pour orienter les activités en cours.

Salubrité de l'environnement

Le Secteur de l'environnement a créé un nouveau poste dans le domaine de la salubrité de l'environnement. La personne qui occupe ce poste sera chargée d'un nombre grandissant d'enjeux relatifs à la salubrité de l'environnement, comme la sécurité alimentaire, la nutrition, la santé et les contaminants. Ce poste a été pourvu au début de l'été. Parmi les premières tâches au

COMPTE RENDU DE L'APN

Novembre 2019

programme : l'organisation du Forum national à propos de l'Étude sur l'Alimentation, la Nutrition et l'Environnement chez les Premières Nations (EANEPN) (5 et 6 novembre 2019) et le lancement d'une

nouvelle étude d'une durée de dix ans en partenariat avec de nombreuses universités intitulée l'Étude sur l'alimentation, l'environnement, la santé, et la nutrition des enfants et des jeunes (AESNEJ).

PROCHAINES ÉTAPES

Les événements ci-dessous auront lieu d'ici la fin de l'exercice 2019-2020 sous l'égide du Secteur de l'environnement de l'APN :

- Réunion du Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement (CCACE), 2 décembre 2019, Ottawa (Ontario)
- Réunion du Comité mixte sur l'action en faveur du climat (CMAC), 30 et 31 janvier 2020, Ottawa (Ontario)
- Comité consultatif des Premières Nations sur les espèces en péril, janvier 2020 (à confirmer)
- Rencontre nationale sur le climat et l'environnement, 3 et 4 mars 2020, Whitehorse (Yukon)

